



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de LONGPONT

<b>REPUBLIQUE FRANCAISE</b>		
<b>DEPARTEMENT AISNE</b>		
<b>Nombre de membres</b>		
<b>En exercice</b>	<b>Présents</b>	<b>Votants</b>
11	9	11
<b>Date de convocation : 28.01.2015</b>		
<b>Date d'affichage : 28.01.2015</b>		

### Séance du 04.02.2015

Le quatre février deux mille quinze à 20 h, le Conseil Municipal de Longpont, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M.Gilles DAVALAN, Maire.

**Présents** : Mmes Isabelle VERDUN – DUMAY Amélie  
MM Moquet Christian – Gauthier Thierry – Paris Gérard –  
Delbende Bruno - Thévenon Patrice – Brunet Michel.

**Absents excusés** : Mr Mangas – Mr Duval

**Pouvoir** : Monsieur Duval JP donne pouvoir à Mr Brunet Michel  
Monsieur Mangas Fr. donne pouvoir à Mme Verdun Isabelle

**Secrétaire** : Gérard PARIS

Le Maire demande à ajouter un point à l'ordre du jour :

Reversement du fond d'amorçage des rythmes scolaires au SIVOM de la Savière, le conseil municipal donne son accord.

### **01-Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 26.11.2014**

Ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité

### **02-Présentation du compte administratif 2014**

Le Maire-Adjoint présente le Compte Administratif de la commune, il se résume de la façon suivante :

#### **FONCTIONNEMENT**

Recettes fonctionnement 2014 réalisées	160 490.39 €
Dépenses Fonctionnement 2014 réalisées	131 188.69 €
Résultat fonctionnement 2014	29 301.70 €

#### **INVESTISSEMENT**

Recettes Investissement réalisées 2014	19 168.89 €
Dépenses Investissement réalisées 2014	18 057.60 €
Résultat exercice 2014	1 111.29 €

Nous sommes dans l'attente du compte de gestion de la Trésorerie de Villers-Cotterêts et des chiffres définitifs et arrêtés en concordance avec le compte administratif.

Le vote de ces documents comptables et budgétaires se fera au prochain conseil municipal.

### **03 Renouvellement convention SESN pour la facturation de la redevance assainissement 2015-2017**

La convention entre la commune de Longpont et le Syndicat des Eaux SESN déléguant au SESN la facturation de la redevance assainissement sur la facture d'eau étant arrivée à échéance, le Conseil Municipal accepte de poursuivre cette délégation et autorise le Maire à signer la nouvelle convention pour une durée de 3 ans à compter du 1/01/2015

### **04 Travaux Rue Saint Louis**

Il est proposé à l'assemblée l'aménagement des trottoirs et de la voirie d'une partie de la rue Saint Louis partant de la rue de la glacière jusqu'à l'angle de la place de l'abbaye. La commission des travaux s'est réunie pour étudier trois devis et propose :

Société RVM	15 874.80 € TTC
SARL Genard	16 362.00 € TTC
Agence Valette Saunal	37 854.31 € TTC

Le Maire précise qu'une demande de subvention à hauteur de 38 % du montant HT au titre du FDS 2015 a été faite et le fond de compensation de la TVA viendra compenser une partie de la dépense.2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour retenir l'entreprise RVM pour un montant de 15 874.80 € TTC et décide d'inscrire cette dépense d'investissement au BP 2015.

### **05 Achat columbarium 5 places**

Le maire annonce qu'il reste deux places au columbarium et qu'il y a des demandes en attente. La commission travaux a consulté le devis de :

ACP – Mazingarbe 4020 € TTC

Le conseil Municipal après en avoir délibéré, décide par 1 voix – Abstention et 10 Voix Pour : de retenir cette proposition et d'inscrire la dépense d'investissement au BP 2015.

La commune fera également la demande de dotation d'équipement des territoires ruraux auprès des services de l'Etat.

### **06 Adhésion ADICA**

Dans la perspective de travaux d'aménagement, d'enfouissement des réseaux et de sécurité de la rue de la Belle Croix, il est nécessaire de faire appel à un bureau d'études pour présenter un projet, c'est pourquoi l'Agence départementale d'ingénierie pour les collectivités de l'Aisne peut répondre à notre demande sous conditions d'une adhésion annuelle renouvelable.

Le Maire rappelle les conditions :

L'Etat s'est progressivement retiré du champ de l'ingénierie publique concurrentielle. Depuis le premier janvier 2014 et en application du projet de loi de finances, ses services n'assurent plus de prestation au titre de l'Aide Technique de l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT). Face à ce retrait et ses conséquences sur la réalisation de certains programmes d'aménagement des collectivités, le Conseil général et l'Union des Maires de l'Aisne ont initié, dès 2011, une réflexion sur la mise en place de nouveaux moyens d'ingénierie publique mutualisés au profit des élus du territoire et de leurs projets.

Le 4 juin 2012, l'Assemblée départementale a adopté le principe de la création d'une Agence départementale d'ingénierie pour les collectivités dans les domaines de l'assistance à maîtrise d'ouvrage en voirie et bâtiment, et de la maîtrise d'œuvre en voirie.

L'agence est opérationnelle depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013 et assure des prestations pour le compte de plus de 500 communes, communautés de communes et syndicats ayant adhéré depuis sa création.

Il est vous est aujourd'hui proposé de demander l'adhésion de notre commune à cette Agence départementale selon les modalités décrites aux statuts joints.

L'adhésion de la commune sera effective dès notification de notre délibération au prochain conseil d'administration de l'Agence.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu les statuts et annexe financière transmis par le Président de l'Agence,

Vu l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré, par 10 voix Pour et 1 voix Contre :

- Demande au Maire de solliciter l'adhésion de la commune à l'Agence Départementale d'Ingénierie pour les Collectivités de l'Aisne (ADICA) en 2015,
- Adopte les statuts et annexe relative au protocole financier,
- Acte que le Maire, ou son représentant, membre du Conseil municipal, siègera aux Assemblées générales de l'ADICA.

### **07 Débat d'Orientations budgétaires 2015**

Le Maire-Adjoint présente les grandes lignes des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement pour l'année 2015. Il reste à affiner les recettes de fonctionnement notamment pour les dotations.

Compte-tenu des observations du conseil municipal, le projet du Budget Primitif sera présenté au prochain conseil du 25 mars.

### **08 Reversement du Fond d'amorçage des rythmes scolaires au SIVOM de la Savière**

Le Maire précise qu'il a été versé en 2014, la somme de 650 € au titre du fond d'amorçage des rythmes scolaires, c'est un premier versement. Il est prévu de reverser cette somme au SIVOM de la Savière à l'article 7489. Cette somme sera inscrite au BP 2015. Le conseil municipal après en avoir délibéré donne son accord à l'unanimité.

### **Questions diverses**

Tableau des permanences pour les élections du 22 et 29 mars 2015

Rappel de l'inauguration du square Pierre Moquet – le 28 mars à 15 h 30.

Embauche d'un 2<sup>ème</sup> contrat aidé à partir du 1<sup>er</sup> mars 2015.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : 25/03/2015

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 50